

Plan de prévention

Etabli en application des articles R.4512-6 à 12 du code du travail

Important: toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du plan de prévention ou d'un avenant

Date	23.01.26	Référence	NA-1052-2026-0043
------	----------	-----------	-------------------

Entreprise utilisatrice			
Raison sociale	SUEZ Organique		
Libellé structure	RVF - Organique - Bavincourt		
Adresse	La Grande Raie		
Code postal	62158	Ville	BAVINCOURT
Téléphone	NC	Fax	NC
Responsable	Emmanuel Cocquet	Courriel responsable	emmanuel.cocquet@suez.com
Téléphone responsable	0607576993	Fonction responsable	Responsable exploitation

Désignation de l'intervention					
Adresse du site	La Grande Raie 62158 BAVINCOURT				
Horaires d'ouverture	7h-16h				
Conditions d'accès	Se signaler avant l'accès au site				
Lieu de l'intervention (zone, secteur, bâtiment...)	Site - Atelier				
Nature des opérations	Réparation des flexibles				
Fréquence	<input checked="" type="checkbox"/> Interventions annuelles et répétitives <input type="checkbox"/> Interventions annuelles mais non répétitives <input type="checkbox"/> Intervention ponctuelle				
Date de début	01/01/2026	Date de fin	01/01/2027	Durée totale	2 heure(s)









Entreprise extérieure (EE) n°: 1			
Raison sociale	Genie flexion		
Adresse	44 Avenue d'immercourt		
Code postal		Ville	Tilloy les Appellains
Téléphone	03 21 71 12 71	Fax	
Responsable	TROGNON Victorien	Courriel responsable	victorien.trognon @genie-flexion.com
Téléphone responsable	06 21 31 01 80	Fonction responsable	Chef de Centre
Nature des travaux	Réparation des flexibles		

Inspection commune préalable					
Zone d'intervention	Site - Atelier	Date de l'inspection	06/03/2023		
Installations mises à disposition	<input type="checkbox"/> Réfectoire <input type="checkbox"/> Salle de détente <input checked="" type="checkbox"/> Sanitaires <input type="checkbox"/> Vestiaires				
Représentant EU Nom - fonction	Emmanuel Cocquet - Responsable exploitation	Repr. EE Raison sociale	Génie Flexion	Repr. ST Raison sociale	
		Nom - fonction	Alexandre Vandamme - Chef de Centre	Nom - fonction	
Avis du CSE/CSSCT					
Commentaire				Date	

Ressources		
Entreprise Extérieure n°: 1		
Nature des travaux	Réparation des flexibles	
Moyens Humains	Effectifs	1
	Présence de travailleurs temporaires	Non
	Liste des effectifs et rôles (Chargé de travaux, de consignation...)	Selon planning
	Heures de travail / jour / personne	2
	Nombre de jours	1
Moyens techniques		

Le matériel utilisé par l'EE doit respecter les normes et règles applicables dans le pays d'utilisation. Tous les personnels de l'EE intervenants sur le site de l'EU disposent des formations et habilitations requises par la réglementation du pays d'utilisation.

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Equipements de Protection Individuelle								
								
Obligatoire sur tout le site ¹	x	x			x			




Pour des EPI spécifiques liés à des tâches particulières comportant des risques (protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques en annexe.

Surveillance Individuelle Renforcée		
Postes concernés	Nombre de personnes	Dispositions spéciales

Consignes générales					
	Se présenter systématiquement à l'accueil et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les EPI obligatoires		Respecter les Règles Qui Sauvent (cf ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. Stationnement en marche arrière obligatoire		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation =warning		Respecter les consignes Zones à Accès Restreint (ZAR)
	Respecter l' interdiction de fumer et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas manger ou boire sur la zone de travail et se laver les mains en partant		Respecter la signalétique
	Respecter l' interdiction de consommer des produits psychoactifs - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' interdiction de prise d'images , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident ¹		
Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> Protéger la victime sans vous exposer au danger Contacteur un secouriste (liste à l'affichage) Faire alerter ou appeler les secours Secourir la victime si vous êtes formé 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le responsable du site Stopper l'émission à la source Limiter la propagation autant que possible 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évacuer la zone Faire alerter ou appeler les secours Couper les énergies (électricité, gaz...) En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé
Moyens de secours		

1: Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

Numéros d'urgence	
n° site à contacter	NUMEROS D'URGENCE :
0820201240	 Pompiers : 18  Police : 17  SAMU : 15

Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie	
Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez les normes correspondantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ISO 9001 – Management de la qualité 	

Annexe - analyse de risques

Important : toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Plan de prévention ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégalement par les parties et annexée au Plan de prévention.

- EU : SUEZ Organique RVF - Organique - Bavincourt
- EE1 : Génie Flexion

Installation du chantier	
Accès	Site - Atelier
Zones de stockage	
Zones de stationnement	Site - Atelier
Signalétique temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Circulation				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Circulation	Accès en ZAR Collision véhicule Collision piéton Chutes de plain-pied	Respect plan de circulation et code de la route	<input type="checkbox"/>	1
		Emprunt des passages piétons	<input type="checkbox"/>	1
		Respect des zones de stationnement	<input type="checkbox"/>	1
		Port des vêtements Haute Visibilité	<input type="checkbox"/>	1
		Signaler sa présence au conducteur et attendre l'arrêt du véhicule pour circuler	<input type="checkbox"/>	1
		Ne pas encombrer les routes et voies d'accès	<input type="checkbox"/>	1
		Laisser la priorité aux véhicules lourds	<input type="checkbox"/>	1
		Maintien de la zone de travail propre et ordonnée	<input type="checkbox"/>	1
		Signalétique temporaire	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires	Plan de circulation des zones concernées Consignes ZAR			

Utilisation d'outils portatifs				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Utilisation d'outils portatifs	Electrisation Blessures diverses	Contrôle de l'état du matériel avant utilisation (notamment fils électriques, pièces en mouvement)	<input type="checkbox"/>	1
		Respect des consignes d'emploi du fabricant	<input type="checkbox"/>	1
		Utilisation d'EPI adaptés, à définir :	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Travaux sur machines				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux sur machines	Sectionnement Entraînement Ecrasement Arrachement Projection	Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[]	1
		Consignation préalable des énergies/fluides et mise en sécurité selon règles de l'art	[]	1
		Contrôle préalable de la présence et du bon état des organes de sécurité (protections collectives...)	[]	1
		Identification et test des organes de coupure	[]	1
		Vérification des conditions de sécurité avant remise en service	[]	1
		Enlever une des cosses de la batterie	[]	1
Documents nécessaires	Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation Certificats de conformité du matériel Attestation de consignation			

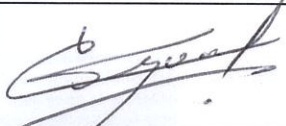
Maintenance d'engin				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Maintenance d'engin	Ecrasement Pollution Chutes de hauteur Blessures diverses	Immobilisation de l'engin avec du matériel adapté : garder la clé de contact, caler les roues, pas d'équipement en suspension (sauf étayage sécurisé)	[]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[]	1
		Intervention sur zone dédiée, propre, stable, imperméabilisée	[]	1
		Récupération des huiles usagées et déchets, assurer leur traitement et absorber les fuites avec un matériau absorbant adapté	[]	1
		Port des lunettes et gants de sécurité, vêtements couvrants obligatoires	[]	1
		<i>Vidanges sur le sol et dans les réseaux d'eau interdites</i>		
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique ou opération de maintenance justifiant maintien en bon état de conservation			

Risque biologique				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Risque biologique	Pathologies diverses	Respect des mesures d'hygiène élémentaires (lavage des mains régulier et systématiquement avant de manger, fumer ou de quitter le site)	[]	1
		Interdiction de fumer, boire ou manger en dehors des zones dédiées	[]	1
		Eviter le contact entre une peau lésée et des objets ou matières souillés	[]	1
		Vaccins obligatoires à jour	[]	1
		Restrictions d'accès aux zones réglementées (laboratoires, tours aéroréfrigérantes...) :	[]	1
		Port d'EPI adaptés, à définir :	[]	1
		Signaler les allergies éventuelles	[]	1
Documents nécessaires				

Risques environnementaux				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Risques environnementaux	Pollution de l'eau et des sols	Récupérer les déchets avant de quitter le site	[]	1
		Zone de stockage dédiées	[]	1
		Utilisation des contenants à disposition	[]	1
		Tri des déchets	[]	1
		Présence d'absorbants ou matériels de rétention	[]	1
		Limitation de la quantité d'eau et d'énergie aux besoins de la prestation	[]	1
		Emballage et élimination en filière spécifique, à préciser :	[]	1
Documents nécessaires				

Fin de l'intervention	
Remettre en état la zone de travail Vérifier la conformité de la prestation au cahier des charges initial (les réserves éventuelles feront l'objet d'un document séparé cosigné par les parties)	

Gestion des documents	
Liste des documents à joindre obligatoirement	Plan de circulation, zonage et consignes ZAR Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Plan de prévention) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre si applicables	<input type="checkbox"/> Plan de circulation des zones concernées <input type="checkbox"/> Consignes ZAR <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Attestation de consignation <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique ou opération de maintenance justifiant maintien en bon état de conservation

Signature des parties			
	Nom du responsable	Date	Visa
SUEZ Organique RVF - Organique - Bavincourt			
Génie Flexion	TROGNON Victorien	23.01.26	

Par le plan de prévention, les représentants de l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et leurs sous-traitants certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1 Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.

3 Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.

5 En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.

7 Je m'assure que les énergies [électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques] sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.

9 Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.



2 Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.

4 Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.

6 J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.

8 Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.

10 J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

